

## La fiscalité des œuvres d'art

Le Centre universitaire du droit de l'art et la Fondation pour le droit de l'art unissent leurs forces pour aborder, dans leur traditionnelle journée d'étude, les questions liées à la fiscalité des œuvres d'art.

Ce thème sera traité de façon originale, en suivant le fil rouge de la vie de l'œuvre d'art. L'ensemble des questions fiscales auxquelles l'œuvre peut-être confrontée sera ainsi abordé. Les étapes traitées en seront la naissance (création artistique), l'échange (le rôle des marchands), la circulation (transport, douanes et ports-francs), la pérennisation (collections, musées, autres structures) et la transmission de l'œuvre pour cause de mort (succession).

Ces thèmes seront abordés sous un angle pratique. L'accent sera mis sur les questions actuelles et concrètes, en tenant compte de l'évolution récente de la jurisprudence du Tribunal fédéral. Les sujets seront traités tant sous l'angle du droit suisse que du droit international et comparé, en particulier des États-Unis.

Ce colloque s'adresse à tous ceux qui sont confrontés sur le marché de l'art aux questions fiscales sous toutes ses formes, qu'il s'agisse du collectionneur, du marchand, du transporteur, du conservateur de musées et de tout autre acteur du marché. Les avocats, avocats-stagiaires, juristes et étudiants sont également les bienvenus.

## INFORMATIONS

### Lieu / Venue

Université de Genève  
Uni-Mail  
Bd du Pont-d'Arve 40  
Auditoire R 060  
Genève

### Finance d'inscription / Fees

CHF 350.- pour les membres de la Fondation  
pour le droit de l'art  
CHF 450.- pour les non-membres  
CHF 200.- pour les conservateurs de musées  
CHF 100.- pour les étudiants et avocats stagiaires\*  
CHF 50.- pour les étudiants et avocats stagiaires  
membres de la Fondation pour le droit de l'art  
Délai d'inscription: 28 mai 2010

### Hébergement / Hotels

Informations sur demande / *Information on request*

### Renseignements / Enquiries

Centre du droit de l'art et Fondation pour le droit de l'art  
Faculté de droit / Université de Genève  
Bd du Pont-d'Arve 40  
1211 Genève 4/Suisse

tél.: +41 (0)22 379 80 75  
fax: +41 (0)22 379 80 79

E-mail: [art-droit@unige.ch](mailto:art-droit@unige.ch)  
Site: [www.art-law.org](http://www.art-law.org)

\* Formation continue reconnue à Genève au sens de l'art. 13 du Règlement d'application de la LPAv.

## Colloque international

## LA FISCALITÉ DES ŒUVRES D'ART

Mercredi 2 juin 2010

Université de Genève, Uni-Mail, Auditoire R 060



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE DROIT  
CENTRE DU  
DROIT DE L'ART**



Avec le soutien de  
**Withers LLP**

Mercredi 2 juin 2010, matin

0 8 h 1 5 **Inscription des participants**

0 8 h 4 5 **Accueil**  
Christian Bovet  
Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève

**Introduction**  
Olivier Vodoz  
Président de la Fondation pour le droit de l'art

**Présentation du Colloque**  
Marc-André Renold  
Directeur du Centre universitaire du droit de l'art

**L'artiste, le collectionneur et le marchand**

**Président de séance**  
Justine Markovitz  
Solicitor, Genève

0 9 h 0 0 **Rapport introductif : Le marché international de l'art et l'importance d'un cadre juridique et fiscal approprié**  
Marc Blondeau et Philippe Davet  
Blondeau Fine Art Services BFAS, Genève

0 9 h 4 5 **La fiscalité de l'artiste et de la création artistique**  
Jean-Frédéric Maraia  
Avocat, Chargé de cours à l'Université de Genève

1 0 h 3 0 **Pause café**

1 1 h 0 0 **La fiscalité du collectionneur et du marchand d'art**  
Xavier Oberson  
Avocat, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève

1 1 h 4 5 **L'artiste, le collectionneur et le marchand : questions d'actualité en droit fiscal des Etats-Unis**  
Ralph Lerner  
Avocat, Attorney-at-law, New York [exposé en anglais]

1 2 h 3 0 **Déjeuner-dinatoire**

Mercredi 2 juin 2010, après-midi

**Structure des collections,  
transport des œuvres d'art et successions**

**Président de séance**  
Pierre Gabus  
Avocat, Directeur de la Fondation pour le droit de l'art, Genève

1 3 h 4 5 **Le transport international des œuvres d'art, les douanes et les ports francs**  
Yves Bouvier  
Administrateur Natural Le Coultré, Genève

1 4 h 1 5 **La structure des collections d'art : questions pratiques**  
Olivier Vodoz  
Ancien conseiller d'Etat,  
Président de la Fondation pour le droit de l'art, Genève

1 4 h 4 5 **La notion d'utilité publique en droit fiscal fédéral et cantonal**  
Marc Bugnon  
Chef de la division Droit DAT,  
Administration fédérale des contributions, Berne

1 5 h 1 5 **Pause café**

1 5 h 4 5 **L'art en héritage**  
Etienne Jeandin  
Notaire, Genève

1 6 h 1 5 **Conclusions de la Journée**  
Xavier Oberson

<http://www.art-law.org/inscription/colloque.html>  
ou  
au moyen de la formule ci-joint à retourner à:  
Centre du droit de l'art  
Université de Genève, Uni-Mail  
Bd du Pont-d'Arve 40, 1211 Genève 4  
Fax. +41 (0)22 379 80 79

**Dernier délai: 28 mai 2010**

Finance d'inscription

- CHF 350.- pour les membres de la Fondation
- CHF 450.- pour les non-membres
- CHF 200.- pour les conservateurs de Musées
- CHF 100.- pour les étudiants et avocats stagiaires
- CHF 50.- pour les étudiants et avocats stagiaires membres de la Fondation pour le droit de l'art
- Je souhaite devenir membre de la Fondation pour le droit de l'art et ainsi bénéficier de la réduction lors de mon inscription à la journée d'étude.
  - Membre institutionnel CHF 500.-
  - Membre de soutien CHF 700.-
  - Membre ordinaire CHF 200.-
  - Membre étudiant/stagiaire CHF 100.-

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Tél: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

e-mail: \_\_\_\_\_

Règlement:

- par chèque inclus dans l'envoi
- par bulletin de versement
- par transfert bancaire à la Fondation pour le droit de l'art: UBS Suisse

Code IBAN: CH47 0027 9279 D110 7294 0

Code SWIFT: UBSWCHZH80A

Compte: 279-D1107294.0

Inscription